



DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE UNIFIÉE
SECTEUR TRAVAUX ET PRESTATIONS ASSOCIEES

ARRETE N° AD 2023-242

MANTE LA JOLIE – CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE ET SES 60 LOGEMENTS COMPOSITION DU JURY DU MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2171-3, R2171-15 à R2171-22 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental des Yvelines,

Vu la délibération de la Commission Permanente n° 2022-CP-7795 du 20 mai 2022 relative à l'adoption de l'opération de construction d'une nouvelle gendarmerie à Mantes-la-Jolie,

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 octobre 2022 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), de la CAO des groupements de commandes, de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et composition du jury des concours,

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil départemental 2022-657 du 16 novembre 2022 portant désignation du représentant du Conseil départemental à la présidence de la Commission de délégation de services publics, de la commission d'appel d'offres et des jurys de concours,

Vu l'avis d'appel à la concurrence publié au Journal officiel de l'Union européenne n° 2023/S021-058787 en date du 30 janvier 2023, au Bulletin officiel des annonces des marchés publics n° 23-12164 en date du 28 janvier 2023 et sur la plateforme AWS en date du 27 janvier 2023,

ARRETE

Article 1 : La composition du jury dans le cadre de l'opération susvisée est fixée comme suit :

I – Personnalités à voix délibératives :

Le président du Jury :

M. Pierre BEDIER ou son représentant M. Jean-François RAYNAL. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François RAYNAL, M. Richard DELEPIERRE représentera le président du Conseil départemental.

Accusé de réception en préfecture
078-227806460-20230404-AD2023-242-CC
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Membres Elus (article R2162-24 du Code de la commande publique) :

Membres Titulaires :

Mme Anne CAPIAUX
Mme Fabienne DEVEZE
Mme Gwendoline DESFORGES
M. Olivier DE LA FAIRE
M. Guy MULLER

Membres Suppléants :

Mme Suzanne JAUNET
Mme Josette JEAN
M. Nicolas DAINVILLE
M. Grégory GARESTIER
M. Geoffroy BAX DE KEATING

Les membres possédant une qualification professionnelle particulière ou équivalente (article R2171-17 du Code de la commande publique) :

M. Jacob CELNIKIER, Architecte sollicité par le Département des Yvelines ;
M. Philippe CHATAIN, Architecte proposé par le Syndicat des Architectes des Yvelines ;
M. Pierre CHAMPENOIS, Architecte proposé par l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France ;
Mme Emilie OUAZI, Architecte proposée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines ;

Les membres présentant un intérêt particulier :

Colonel Vincent ROCHE, Commandant du groupement de gendarmerie des Yvelines, ou son représentant.

II – Personnalités à voix consultatives :

Mme Fabienne PANTOUSTIER, Payeur départemental, ou son représentant ;
M. Raphaël COGNET, maire de Mantes-la-Jolie, ou son représentant ;
Mme Nathalie PEREIRA, Conseillère départementale du canton de Mantes-la-Jolie.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Département des Yvelines.

Fait à Versailles, le 04 avril 2023

Le président du Conseil départemental



Acte à classer

AD2023-242

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-04T18-08-44.00 (MI244246159)

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20230404-AD2023-242-CC ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Arrêté de composition du jury du marché global de performance concernant la conception, la réalisation et la maintenance pour la construction d'une nouvelle gendarmerie et ses 60 logements à Mantes la Jolie

Date de décision : 04/04/2023



Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.7. Actes spéciaux et divers

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [Arrete AD 2023-242.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DAJCP - Contrôle de Légalité - ex DPIC

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/04/23 à 18:07

Par EUGENE Karine

Transmis

Date 04/04/23 à 18:08

Par EUGENE Karine

Accusé de réception

Date 04/04/23 à 18:12